



PÔLE D'ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC
CHAUMONT-CHOIGNES



Erasmus+



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGRIALIMENTAIRE
ET DE LA PÊCHERIE



ANNEXE 3A - DOSSIER DE CANDIDATURE – ELEVES

POLE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC EDGARD PISANI PROGRAMME DE MOBILITE EUROPEENNE

CONTEXTE

Un des objectifs spécifiques du programme Erasmus + est d'améliorer le niveau de connaissances et les compétences clés, notamment en ce qui concerne leur pertinence pour le marché du travail et leur contribution à une société de cohésion.

Ceci passe en particulier par l'augmentation des possibilités de mobilité d'apprentissage et le renforcement de la coopération entre le monde de l'éducation et de la formation et le monde du travail.

Le Pôle d'enseignement agricole de Chaumont participe au programme Erasmus Plus dans l'action « Mobilité des apprenants EFP et du personnel » avec le projet API - MOVE ce qui lui permet d'octroyer des bourses de mobilité aux élèves de l'établissement sur la période allant du 1 juin 2019 au 31 mai 2021.

La mobilité permet de répondre à des besoins spécifiques de formation des élèves qui en font la demande. Réaliser une mobilité permet de développer des compétences professionnelles (éducatives, pédagogique, techniques, linguistiques...) mais c'est également l'occasion de nouer des contacts avec des partenaires étrangers, de découvrir des pays, leurs modes de fonctionnement.

Avant de vous engager à participer au programme de mobilité API-MOVE veuillez lire attentivement l'ensemble du mode opératoire, qui précise les modalités de mise en œuvre de la mobilité.



PÔLE D'ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC
CHAUMONT-CHOIGNES



Erasmus+



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGRALIMENTAIRE
ET DE LA PÊCHERIE



MODE OPERATOIRE

A- La mobilité

La mobilité se déroule en trois étapes : préparation (Avant), réalisation (Pendant), Valorisation (Après). La participation au programme implique de répondre en intégralité aux exigences fixées pour ces trois temps.

1) Préparation de la mobilité (Avant)

ETAPE 1 : candidature/sélection

Chaque élève inscrit en formation professionnelle ou technologique dans l'établissement peut participer au programme. Pour cela, il suffit de bien lire le présent mode opératoire et de retourner le formulaire de candidature (*Document A*) accompagné d'une lettre de motivation. **La lettre devra indiquer les motivations du candidat et les raisons du choix du lieu de stage.** Elle servira de support pour l'entretien de motivation. La grille d'évaluation utilisée par le jury de sélection est présentée dans le *document B*.

LA DATE LIMITE DE RETOUR DU DOSSIER DE CANDIDATURE EST FIXEE AU PLUS TARD LE « date »
--

ETAPE 2 : Définition du programme

Le programme de la mobilité (visites, hébergement, repas) se prévoit le plus en amont possible. Une fois la proposition de stage acceptée, les correspondants Coopération Internationale de l'établissement accompagneront les participants dans l'ensemble de cette construction.

2) Réalisation de la mobilité (Pendant)

La mobilité peut être individuelle ou collective :

- Mobilité collective vers une zone géographique mais placement individuel
- Mobilité collective vers une zone géographique mais placement en binômes
- Mobilité individuelle vers une zone géographique et placement individuel

Durée : La durée du stage doit répondre aux critères suivant :

- Le stagiaire doit rester au minimum 14 jours dans le pays d'accueil (hors jours de voyage).
- Le stagiaire doit réaliser au minimum 10 jours de stage dans la structure d'accueil

Nature des mobilités : Les mobilités seront obligatoirement des mobilités de stage

Date de stage : Le stage fait partie intégrante de la formation. Le candidat devra réaliser la mobilité sur les périodes de stage prévues dans le calendrier de formation.

3) Valorisation de la mobilité (Après)

La valorisation de la mobilité est un des objectifs premiers du programme. Un travail de retour d'expérience, sera réalisé au retour du stage. Chaque participant devra participer à l'intégralité des



PÔLE D'ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC
CHAUMONT-CHOIGNES



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGRIALIMENTAIRE
ET DE LA PÊCHE



sessions retour. Ainsi, il sera amené à réfléchir sur son expérience et les compétences acquises. A l'issue de ce travail, il élaborera un Le CV Europass.

La possibilité de passer l'épreuve optionnelle liée à la mobilité sera proposée à chaque élève passant le bac professionnel. Les modalités d'évaluation de cette épreuve sont présentées dans le document C.

En outre, les élèves se verront attribuer le document Europass Mobilité lors de la cérémonie de remise des diplômes ou lors de la cérémonie de mise à l'honneur.

Ce document décrit les périodes de stage ou de formation effectuées en Europe. Il a pour objectif de mettre en évidence les compétences acquises lors d'une expérience professionnelle en mettant en évidence les activités réalisées et les résultats obtenus.

Ce document est complété par le tuteur de stage ou le responsable de la structure de stage. Il vous sera remis à l'issu de votre période de mobilité.

B- Financement de la mobilité

Chaque participant a droit à une bourse de mobilité d'un montant variable selon la durée de la mobilité et de la distance du lieu de stage. Elle comprend :

1) Les frais de voyage

Les frais de voyage sont destinés à couvrir les frais de déplacement depuis le lieu de résidence des participants jusqu'au lieu de l'activité de mobilité.

Ils sont calculés en fonction de bandes kilométriques selon le barème suivant :

Distance « Aller » de voyage	Montant par participant
Moins de 100 km	20 €
Entre 100 et 499 km	180 € par participant
Entre 500 et 1999 km	275 € par participant
Entre 2000 et 2999 km	360 € par participant
Entre 3000 et 3999 km	530 € par participant
Entre 4000 et 7999 km	820 € par participant
Plus de 8000 km	1100 € par participant

Un calculateur de distance fourni par la Commission européenne est à votre disposition pour définir la bande kilométrique applicable.

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance_fr.htm



PÔLE D'ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC
CHAUMONT-CHOIGNES



Erasmus+



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGRALIMENTAIRE
ET DE LA PÊCHE



2) Soutien individuel

Le soutien individuel est destiné à couvrir les frais liés à l'activité sur place dans le pays de destination (ex : hébergement, restauration, transport sur place...). Ils correspondent aux frais de séjour. Les taux sont dégressifs à partir du 15^{ème} jour :

Pays	Jour 1 – Jour 14	Jour 15 – Jour 60
Royaume-Uni	39	27
Danemark	38	27
Pays-Bas, Suède,	36	25
Irlande, Islande	35	25
Chypre, Finlande, Luxembourg,	34	24
Autriche, Belgique, Bulgarie, Italie, République tchèque	32	22
Grèce, Hongrie, Liechtenstein, Norvège, Pologne, Roumanie, Turquie	31	22
Allemagne, Espagne, L'ancienne République yougoslave de Macédoine, Lettonie, Malte, Slovaquie	29	20
Portugal	28	20
Croatie, Estonie, Lituanie, Slovaquie	25	18

Les montants sont indicatifs et sont susceptibles d'être modifiés. Les montants attribués sont calculés sur la plateforme européenne assurant la gestion des mobilités Erasmus.

Le montant de la bourse est forfaitaire et ne sera pas augmenté. Elle doit permettre de couvrir la quasi-totalité des frais inhérents aux transports (vers le pays et intérieurs), à l'hébergement, à la restauration et aux menus frais. Chaque participant gère son budget.



PÔLE D'ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC
CHAUMONT-CHOIGNES



Erasmus+



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGRALIMENTAIRE
ET DE LA PÊCHERIE



DOCUMENT A : FORMULAIRE DE CANDIDATURE

**POLE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC EDGARD PISANI
PROGRAMME DE MOBILITE EUROPEENNE**

ATTENTION :

Le dossier de candidature, accompagné d'une lettre de motivation, est à remettre au professeur principal au plus tard **60 jours avant le début de la période de mobilité.**

IDENTITE		Adresse :	
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :		Téléphone personnel :	
Classe :		Adresse mail :	
DESTINATION :			
Vous avez un partenaire d'accueil		Vous n'avez pas de partenaire d'accueil	
Nom légal :		Pays souhaité 1:	
Adresse :		Pays souhaité 2:	
.....		Pays souhaité 3:	
.....		Production souhaitée 1 :	
Pays :		Production souhaitée 2 :	
Nom contact sur place :		Production souhaitée 3 :	
.....			
Date et signature du candidat :	Date et signature de l'enseignant référent :	Date et signature du chef d'établissement :	
Bourse accordée <input type="checkbox"/>		Bourse refusée <input type="checkbox"/>	
		Avis réservé <input type="checkbox"/>	
Date :			

Ce dossier de candidature s'accompagne obligatoirement du mode opératoire ad hoc, précisant les conditions de mise en place de la mobilité dans le cadre du programme ERASMUS PLUS. Il est indispensable de bien prendre connaissance de l'ensemble de ces documents avant de s'engager dans le projet.



PÔLE D'ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC
CHAUMONT-CHOIGNES



Erasmus+



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGRIALIMENTAIRE
ET DE LA PÊCHERIE



DOCUMENT B : GRILLE D'ÉVALUATION

POLE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC EDGARD PISANI PROGRAMME DE MOBILITE EUROPEENNE

Nom, Prénom du candidat :

Date de la demande :

Critères d'éligibilité	Appréciation
La nature de la mobilité est éligible pour ce programme ⁽¹⁾	Oui – Non
Le candidat a fait la demande dans les délais en utilisant les documents officiels	Oui – Non
L'ensemble des pièces nécessaires à la candidature a été fourni par le candidat ⁽¹⁾	Oui – Non
La période de mobilité choisie est incluse dans la durée du projet et la durée minimale du séjour est respectée. ⁽¹⁾	Oui – Non
Le candidat satisfait tous les critères d'éligibilité⁽²⁾	Oui – Non

(1) Consulter le mode opératoire

(2) Pour être retenue, la candidature doit satisfaire tous les critères d'éligibilité.

Critères d'appréciation	-	=	+
Les objectifs d'apprentissage sont cohérents avec le projet professionnel du candidat et/ou ses besoins en formation.			
La structure de stage semble cohérente pour atteindre avec les objectifs recherchés pour ce stage			
Le programme du stage semble cohérent avec les objectifs recherchés pour ce stage			
Le candidat dispose des compétences et connaissances nécessaires (linguistiques, culturelles, techniques...) exigées par la structure de stage.			
Avis général sur la mobilité			

Avis global du jury :

Date :

Signature :



PÔLE D'ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC
CHAUMONT-CHOIGNES



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA PÊCHE



DOCUMENT C : GRILLE D'ÉVALUATION

Unité facultative « Mobilité »

Cette grille a vocation à permettre la validation de la capacité C1 « Réaliser une activité professionnelle dans le cadre d'une période de formation en milieu professionnel dans un pays européen de mobilité ». Cette évaluation constitue la première partie de l'épreuve. Elle se déroule à l'étranger, dans l'entreprise ou l'établissement de formation professionnelle avec lesquels l'établissement de formation français a passé convention. Elle est réalisée par le maître de stage et/ou le représentant de l'entreprise ou de l'établissement de formation du pays d'accueil et transmise en retour à l'établissement français d'origine du candidat, selon des modalités définies dans la convention.

C1 : Réaliser une activité professionnelle dans le cadre d'une période de formation en milieu professionnel dans un pays européen de mobilité				
Critères	Attendus	Indicateurs (pour évaluation)	Note	Observations
Réalisation d'activités professionnelles selon les codes et règles en vigueur dans le pays d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> - Appréciation du contexte de la situation de travail - Respect des consignes et de la commande - Qualité du travail au regard de la commande - Identification des particularités liées au contexte professionnel dans le pays d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> - application des consignes - appréciation des risques liés à l'activité - respect des règles d'hygiène et de sécurité (tenue, EPI,...) - réalisation correcte des tâches confiées (organisation du poste de travail, maîtrise des gestes, rapidité, précision,...) - utilisation adaptée du matériel - adaptation du comportement professionnel à la situation 		
Communication dans l'activité professionnelle en mobilisant une langue étrangère	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration dans un collectif de travail dans un pays étranger - Compréhension des consignes - Transmission d'informations dans un mode adapté professionnel du pays d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> - présentation au responsable de la PFMP - qualité des relations avec les personnels - enregistrement et/ou transmission des informations relatives aux travaux menés - mobilisation de supports adaptés pour rendre compte et communiquer par écrit (graphique, compte-rendu,...) - utilisation d'une langue étrangère dans les communications professionnelles 		
			//8	



PÔLE D'ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC
CHAUMONT-CHOIGNES



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA PÊCHE



Cette grille permet d'évaluer la capacité C2 « S'intégrer dans un environnement socio-culturel dans le pays européen de mobilité ». L'épreuve est réalisée en retour de mobilité dans l'établissement d'enseignement d'origine du candidat.

C2 : S'intégrer dans un environnement socioculturel dans le pays européen de mobilité				
Critères	Attendus	Indicateurs (pour évaluation)	Note	Observations
Gestion des situations vécues dans un pays étranger	<ul style="list-style-type: none">- Organisation de la vie quotidienne dans le pays d'accueil- Gestion d'un budget de mobilité- Organisation des déplacements liés à la mobilité	<ul style="list-style-type: none">- pertinence de la situation présentée au regard du projet- bilan de l'utilisation du budget de mobilité- mise en évidence de l'autonomie dans la gestion du quotidien- choix adapté des modes de transport		
Appropriation des cadres et références culturelles du pays d'accueil	<ul style="list-style-type: none">- Adaptation à un contexte culturel différent- Respect des codes et règles dans les situations rencontrées dans la vie sociale et professionnelle- Intégration dans un contexte professionnel du pays d'accueil	<ul style="list-style-type: none">- recherche d'informations sur le pays d'accueil- repérage des codes (vestimentaires, alimentaires, sociaux...)- identification des caractéristiques culturelles du pays d'accueil- identification de spécificités du contexte professionnel étranger		
			/12	
Note finale de l'épreuve facultative « Mobilité » sur 20 points, en points entiers, obtenue par addition des notes attribuées aux épreuves correspondant aux capacités C1 et C2.			/20	